

Bonjour,

Le financement des filières de l'apprentissage par l'Etat suscite depuis de nombreux mois l'inquiétude des acteurs.

Pour l'Etat il s'agit de continuer à réduire la facture que représente l'investissement sur l'apprentissage (21 milliards en 2023), en revisitant l'ensemble du système de financement

Pour ce faire, les acteurs de l'alternance (partenaires sociaux, réseaux consulaires, Opco et acteurs de la formation) seront conviés à une grande consultation qui doit se tenir entre fin 2023 et mai 2024.

Les Centres des Métiers de l'Artisanats (CMA France) et AEF info (anciennement Agence Education et Formation, éditeur de presse en ligne), notamment préoccupés par les coupes budgétaires déjà subies (la dernière en septembre, pour un total cumulé de 840 millions d'€ d'économies en 2022 et 2023), et les notes de la Cour des Comptes, du Sénat et des Inspections générales, ont décidé de prendre la main et ont organisé des Assises de l'Apprentissage, récemment tenues à Paris le 7 novembre.

A cette occasion, ont été remis à la ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, Carole Grandjean, des idées de mesures d'équilibrage et de gestion des fonds alloués à l'apprentissage.

Lors de ces assises, la Ministre a quant à elle promis le maintien en 2024 de l'aide à l'embauche de 6000€, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

C'est un soulagement dans la mesure où l'idée était évoquée de ne plus accorder la prime que pour le recrutement des seuls niveaux de qualification Bac + 2 et infra (soit une économie de 700 millions d'euros pour les caisses de l'État), quand bien même c'est plutôt l'alternance dans l'enseignement supérieur qui porte majoritairement le développement de l'apprentissage...

L'objectif du « million » d'apprenti reste maintenu, ce qui ferait selon la Ministre « de la France le pays phare de l'apprentissage », ... mais qui « à la fois » n'est financièrement plus soutenable, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques, alors que les employeurs bénéficieraient d'un effet d'aubaine compte tenu de la nécessité qu'ils ont par ailleurs de recruter.

Rappelons que sur les 21 milliards investis au titre du financement de l'apprentissage en 2023, l'aide unique en représentait 4,5. Avec un coût moyen annuel d'un apprenti de 22 000€ en 2023 (14 000 € en 2017).

Une autre idée « dans les tuyaux » pour faire des économies serait de ne plus allouer l'aide qu'aux entreprises de moins de 50 salariés.

Un autre sujet de discussion est la question des coûts-contrats, déterminés par les branches professionnelles dans des fourchettes tarifaires jugées encore parfois trop généreuses ; avec des différences entre branches d'activité parfois importantes.

Le projet de loi de finances 2025, pourrait donc bien contenir d'ambitieuses réformes du financement de l'apprentissage, à mon qu'une Loi ne soit consacrée au sujet.

Bien à vous

- Pensez à votre **attractivité et pouvoir d'achat de vos salariés**, Mettre en place le **CSE Partagé de NAE** dans votre entreprise : [Voir la version en ligne](#), déjà plus de 52 membres l'utilisent.
  - Nous avons une personne dédiée pour faire les présentations du CSE externalisé de NAE. Vous pouvez prendre rendez-vous de ma part via ce lien : [Je prends RDV](#)
- **Recrutez plus facilement avec la plateforme emploi NAE et sa CV Thèque** : <https://nae.nous-recrutons.fr/>
  - *Accès et formation me consulter*



**Laurent COUPPECHOUX**  
Responsable de projets Emploi Formation  
P +33 (0)6 37 31 44 42  
[laurent.coupechoux@nae.fr](mailto:laurent.coupechoux@nae.fr)



**NAE**  
NORMANDIE  
AEROSPACE • DEFENCE • SECURITY

[www.nae.fr](http://www.nae.fr)   

745 Avenue de l'Université - Bâtiment CRIANN  
F - 76800 Saint-Etienne du Rouvray  
T +33 (0)2 32 80 88 00



Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et/ou couverts par le secret professionnel et transmis à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en informer son émetteur ou le signaler à [direction@nae.fr](mailto:direction@nae.fr). NAE décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié ou encore édité ou diffusé sans autorisation. Si l'objet de ce message est indiqué comme « privé », son contenu est sous la seule responsabilité de son auteur.